

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### FRUCTIREGIONS

Société civile de placement immobilier au capital de 115 390 611 €.  
Siège social : 68/76, quai de la Rapée, 75012 Paris.  
403 028 731 R.C.S. Paris.

#### Avis de convocation.

Messieurs les associés de la société civile de placement immobilier Fructiregions sont convoqués en assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire, le mercredi 20 juin 2007 à 14 h 30 dans les locaux de Natexis Asset Management Immobilier à Paris 12ème, 68/76, quai de la Rapée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour à caractère ordinaire.*

1. Lecture des rapports de la Société de Gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2006 ;
2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices ;
3. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux conventions soumises à l'article L 214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier ;
4. Présentation de la valeur comptable déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice ;
5. Présentation de la valeur de réalisation déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice ;
6. Présentation de la valeur de reconstitution déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice ;
7. Quitus à la Société de Gestion ;
8. Approbation du versement à la Société de Gestion d'un honoraire d'arbitrage conformément à l'article 21 des statuts ;
9. Autorisation de cession d'actifs immobiliers ;
10. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Serge Blanc ;
11. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Christian Hebrard ;
12. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Patrick Jean ;
13. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur René Jouaud ;
14. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur José Lesur ;
15. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Henri Tiessen ;
16. Renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Luc Vandame ;
17. Nomination de Madame Duverger-Chatellet en qualité de membre du conseil ;
18. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire ;
19. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant ;
20. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales ;
21. Questions diverses.

#### *Ordre du jour à caractère extraordinaire.*

22. Modifications statutaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
23. Elévation du montant maximum du capital social en cas d'augmentation dudit capital et modification corrélative de l'article 7 des statuts ;
24. Modifications des articles 21, 22, 32 et 33 des statuts.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

#### **Projet de résolutions.**

#### **Résolutions à titre ordinaire.**

**Première résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2006.

**Deuxième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition du résultat 8 376 479,67 euros telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.

En fonction du montant distribuable qui s'établit à 9 744 778,40 euros, compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à 1 368 298,73 euros, elle convient de répartir aux associés une somme de 8 637 299,20 euros, somme qui leur a déjà été versée sous forme d'acomptes et décide d'affecter au report à nouveau la somme de 1 107 479,20 euros.

En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts en jouissance est arrêté à 12,80 euros.

**Troisième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport du commissaire aux comptes concernant les conventions soumises à l'article L 214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

**Quatrième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :

— la valeur nette comptable qui ressort à 128 004 497,12 euros, soit 169,72 euros pour une part.

**Cinquième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :

— la valeur de réalisation qui ressort à 147 214 161,71 euros, soit 195,19 euros pour une part.

**Sixième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :

— la valeur de reconstitution qui ressort à 166 762 955,08 euros, soit 221,11 euros pour une part.

**Septième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

**Huitième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve le versement à la Société de Gestion d'un honoraire d'arbitrage fixé à 2,5 % HT du prix de vente des actifs immobiliers, conformément à l'article 21 des statuts.

**Neuvième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, autorise la Société de Gestion à procéder aux charges et conditions qu'elle jugera convenables à la cession des actifs :

- 2, rue de la Rigourdière « la Rigourdière 1 » à Cesson (35) ;
- Quai Kléber à Strasbourg (67).

Cette autorisation est accordée du jour de la présente assemblée et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

**Dixième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Serge Blanc. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Onzième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Christian Hebrard. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Douzième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Patrick Jean. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Treizième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur René Jouaud. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Quatorzième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur José Lesur. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Quinzième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Henri Tiessen. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Seizième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Luc Vandame. Son mandat d'une durée de trois années prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Dix-septième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme Madame Duverger-Chatellet en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

**Dix-huitième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires renouvelle le mandat du Cabinet Constantin et Associés, sis 114, rue Marius Aufan à Levallois-Perret (92300) en qualité de commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Françoise Constant. Son mandat d'une durée de six exercices, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

**Dix-neuvième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Jean-François Serval sis 114, rue Aufan à Levallois-Perret (92300), en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Son mandat d'une durée de six exercices, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

**Vingtième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

### Résolutions à titre extraordinaire.

**Vingt et unième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, donne pouvoir à la Société de gestion de modifier les statuts à l'effet :

- de remplacer les sommes mentionnées en francs par des montants en euros, et ce, conformément aux textes réglementaires ;
- de remplacer les termes « Commission des Opérations de Bourse » par « Autorité des Marchés Financiers ».

**Vingt-deuxième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, décide d'augmenter le montant maximum du capital social dans le cadre d'augmentation de capital de un milliard de francs (soit 152.449.017,24 euros) à trois cent millions (300.000.000) d'euros. L'article 7 des statuts sera en conséquence modifié ainsi qu'il suit :

Ancienne rédaction :

*« Le capital social sera porté en une ou plusieurs fois jusqu'à un montant maximum de un milliard de francs par la création de parts nouvelles, sans qu'il y ait, toutefois, une obligation quelconque d'atteindre ce capital dans un délai déterminé. »*

Nouvelle rédaction :

*« Le capital social sera porté en une ou plusieurs fois jusqu'à un montant maximum de trois cent millions d'euros par la création de parts nouvelles, sans qu'il y ait, toutefois, une obligation quelconque d'atteindre ce capital dans un délai déterminé. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Vingt-troisième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'alinéa 5 de l'article 21 - « Rémunération de la société de gestion » des statuts :

Ancienne rédaction :

*« -Pour le remboursement forfaitaire des frais de constitution de dossier lors d'un transfert de parts sans intervention de la société de gestion, ou intervenant par voie de succession ou donation, la société de gestion percevra une somme forfaitaire de 750 F H.T (valeur 1995) par cession, succession ou donation, cette somme étant indexée le 1er janvier de chaque année, et pour la première fois le 1er janvier 1996, en fonction de la variation de l'indice général INSEE du coût des services au cours de l'année écoulée la nouvelle somme ainsi obtenue étant arrondie à la dizaine de francs inférieure. »*

Nouvelle rédaction :

*« - Pour le remboursement forfaitaire des frais de constitution de dossier lors d'un transfert de parts sans intervention de la société gérante, ou intervenant par voie de succession ou donation, la société de gestion percevra une somme forfaitaire de 126 € H.T. (valeur 2005) par cession, succession ou donation, cette somme étant indexée le 1er janvier de chaque année, et pour la première fois le 1er janvier 2007, en fonction de la variation annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation afférents aux services financiers. La nouvelle somme ainsi obtenue étant arrondie à l'euro inférieur. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Vingt-quatrième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, décide de supprimer de l'alinéa 8 de l'article 22 - « Conseil de surveillance » des statuts le mot « empêchement » qui sera en conséquence rédigé ainsi qu'il suit :

Ancienne rédaction :

*« En cas de vacance par décès ou par démission, empêchement d'un ou de plusieurs des membres du conseil de surveillance, ce conseil peut être amené à procéder à des nominations à titre provisoire. »*

Nouvelle rédaction :

*« En cas de vacance par décès ou par démission, d'un ou de plusieurs des membres du conseil de surveillance, ce conseil peut être amené à procéder à des nominations à titre provisoire. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Vingt-cinquième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, décide de modifier le dernier alinéa de l'article 32 - « Assemblée générale ordinaire » des statuts :

Ancienne rédaction :

*« Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés. »*

Nouvelle rédaction :

*« Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Vingt-sixième résolution.** — L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, décide de modifier le dernier alinéa de l'article 33 - « Assemblée générale extraordinaire » des statuts :

Ancienne rédaction :

« Les décisions sont prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés. »

Nouvelle rédaction :

« Les décisions sont prises à la majorité des voix des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Renouvellements du mandat de membre du conseil de surveillance :

— Monsieur Serge Blanc

Né le 16 octobre 1950

Nombre de parts détenues : 10

Demeurant : 2, allée de Marivel/96, avenue de Paris 78000 Versailles

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- . Directeur marketing et communication à la société Cyber-Com
- . Cadre à la Société Générale.

— Monsieur Christian Hebrard

Né le 8 septembre 1942

Nombre de parts détenues : 50

Demeurant : 10, rue de l'Oise 95610 Eragny

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- . Président du conseil d'administration de la Banque Monétaire et Financière
- . Président du conseil de surveillance de BP Résidence Patrimoine
- . Président du conseil de surveillance de Fructipierre
- . Administrateur de la Casden Banque Populaire
- . Représentant permanent de la Casden Banque Populaire.

— Monsieur Patrick Jean

Membre du conseil de surveillance de Fructipierre

Né le 4 janvier 1947

Nombre de parts détenues : 10

Demeurant : 7, rue de Bellevue 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- . Membre du conseil de surveillance des SCPI Fructipierre, Fructihabitat, Barclays Pierre et Fructiforet 6
- . Gérant des SCI MPJ, MAMPJ, MPJ Rue Paul Bert et MPS Belle Aimée
- . Retraité

— Monsieur René Jouaud

Membre du conseil de surveillance de Fructirégions

Né le 10 mai 1942

Nombre de parts détenues : 100

Demeurant : 13, rue des Dames 35000 Rennes

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- . Président du directoire de la société Bretagne Capital Solidaire
- . Gérant de la SCI RJLKV
- . Gérant de la SCI LVR

— Monsieur José Lesur

Membre du conseil de surveillance de Fructirégions

Né le 29 décembre 1938

Nombre de parts détenues : 50

Demeurant : 145, avenue John Whitley 62152 Hardelot

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- . Président du conseil de surveillance de la SA Prospectim
- . Administrateur à la Banque Populaire du Nord
- . Représentant permanent de la SA Prospectim

— Monsieur Henri Tiessen

Né le 2 juin 1946

Nombre de parts détenues : 165

Demeurant : 14, allée des Poiriers 54520 Laxou

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

- . Retraité

— Monsieur Jean-Luc Vandame

Membre du conseil de surveillance de Fructirégions

Né le 30 octobre 1952

Nombre de parts détenues : 10

Demeurant : 870, domaine de la Vigne 59910 Bondues

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- . Représentant permanent de la Banque Populaire du Nord
- . Directeur gestion privée à la Banque Populaire du Nord.

Nomination en qualité de membre du conseil de surveillance :

Madame Jocelyne Duverger-Chatellet  
Née le 1er novembre 1941  
Nombre de parts détenues : 600  
Demeurant : 24, avenue Joffre 92250 La Garenne-Colombes  
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :  
. Retraitée

*Pour avis, la société de gestion :  
Natexis Asset Management Immobilier*

**0706587**